

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DGRI 30 Subvention (3.500 euros) à l'association Salon du Livre Africain de Paris.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Salon du Livre Africain de Paris.

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1 : une subvention de 3 500 € est attribuée à l'association Salon du Livre Africain de Paris (n° SIMPA 197393 – Dossier 2021_08426), dont le siège se situe 12 rue de Tournon 75006 Paris,

pour l'organisation de la première édition du Salon du même nom, prévue du 24 au 26 septembre 2021 à la Mairie du 6^e arrondissement.

Article 2 : La dépense correspondante de 3 500 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO